



COM39

Pour diffusion IMMÉDIATE

Assouplissement des restrictions d'arrosage à Châteauguay

Châteauguay, le 13 juillet 2020 – Compte tenu des précipitations reçues lors des derniers jours, mais du déficit en précipitations qui perdure depuis le début de l'année, la Ville de Châteauguay assouplit certaines restrictions concernant l'interdiction d'arrosage, tout en la maintenant en vigueur.

Le **remplissage des piscines** selon l'horaire habituel, soit entre 20 h et 6 h du matin, de même que le **lavage des voitures** sont maintenant permis, en utilisant l'eau de manière responsable.

L'**arrosage avec un arrosoir manuel des jardins, fleurs et potagers** demeure permis.

L'**utilisation de tous systèmes d'arrosage** (manuel, automatique, électronique ou souterrain) pour les **pelouses**, ainsi que le **nettoyage extérieur des maisons** demeurent **strictement interdits** jusqu'à nouvel ordre.

La ville recommande aux citoyens d'utiliser de l'eau en provenance d'un contenant récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et des aménagements. Ceci s'avère une belle initiative pour économiser l'eau potable.

En ce qui concerne l'utilisation du balai de rue et l'arrosage des aménagements paysagers municipaux, la Ville utilise de l'eau non traitée.

La Ville rappelle également qu'il est interdit à toutes personnes d'utiliser une borne-fontaine sur son réseau d'aqueduc. Si les citoyens remarquent une telle situation, nous les invitons à signaler l'événement au 450 698-3150.

La surveillance se poursuit sur le territoire afin de s'assurer du respect de l'interdiction d'arrosage. Des inspecteurs, des pompiers et des policiers continuent de sillonner les rues de Châteauguay et, s'ils sont témoins de comportements fautifs, peuvent remettre aux propriétaires un constat d'infraction.

...2

Rappelons qu'en raison des conditions météo qui sévissent actuellement, l'eau potable est surutilisée par les résidents. Par conséquent, la Ville incite la population à rationner l'utilisation de l'eau à des fins essentielles. L'interdiction demeure nécessaire afin d'éviter la surconsommation de notre ressource et le maintien de l'intégrité de nos équipements durant cette période qui sollicite des débits pouvant dépasser de 50 % notre moyenne journalière annuelle.

Dès que la situation le permettra, les citoyens seront avisés et invités à observer scrupuleusement la réglementation habituelle sur l'arrosage, soit entre 21 h et minuit, les jours pairs pour les résidences dont l'adresse est paire et les jours impairs pour les résidences dont l'adresse est impaire. **D'ici là, l'interdiction d'arrosage reste en vigueur.**

Pour connaître les plus récents développements sur le sujet, visitez régulièrement notre site web au ville.chateauguay.qc.ca/alertEAU et notre page Facebook au facebook.com/Chateauguay.

- 30 -